

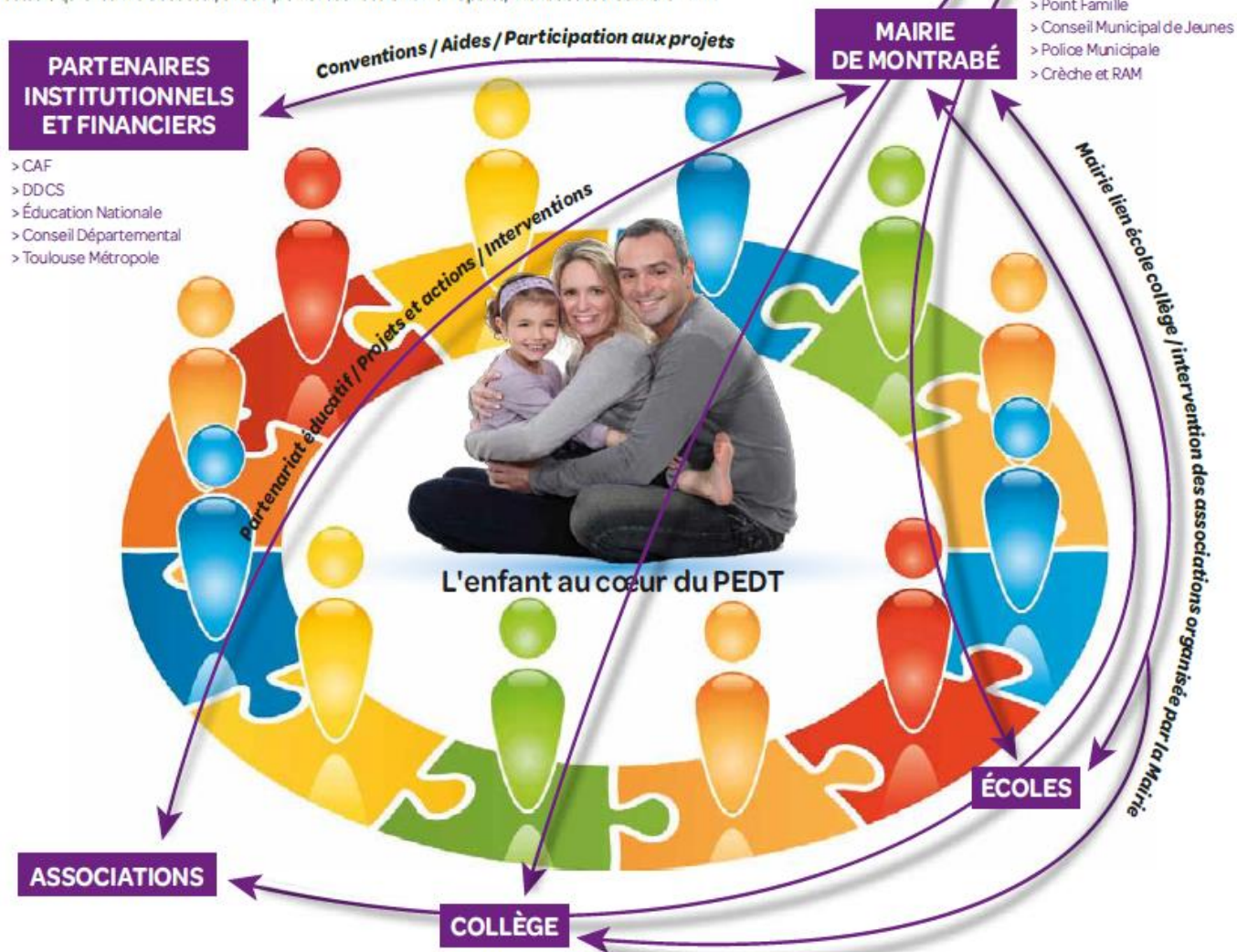
**- Projet Educatif De Territoire –  
RENOUVELLEMENT PEDT  
2018 / 2021**

*« PEDT,  
Le territoire  
Apprenant »*



# PEDT, le territoire apprenant

Au-delà de ses compétences obligatoires en matière éducative (entretien des locaux scolaires, personnel ATSEM...), la Mairie de Montrabé a développé des activités optionnelles : restauration scolaire, ALAE, accueil de loisirs pendant les vacances, service Jeunes, service Parentalité... Grâce au PEDT (Projet Educatif de Territoire) mis en place en 2014, la commune coordonne et mobilise les acteurs éducatifs locaux et développe de nombreux projets avec eux. L'objectif du PEDT est d'animer le réseau éducatif local c'est-à-dire tous les acteurs qui ont un rôle éducatif, en complément de l'école. La Mairie porte, finance et coordonne le PEDT.



« Le PEdT vise à proposer un parcours éducatif cohérent avant, pendant et après l'école, dans le respect des compétences de chacun. Il tend à favoriser le déploiement de loisirs éducatifs contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

L'élaboration et la mise en application d'un PEdT sont suivies par un comité de pilotage qui coordonne les actions développées, en concertation avec les parents, avec les enseignants et avec les autres partenaires éducatifs présents sur le territoire (notamment les associations) ».

# Sommaire

<b>I. INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	<b>4</b>
1.1. Périmètre territorial du projet	4
1.2. Compétences de la (des) collectivité(s) signataire(s) sur la période 2018-2021	4
1.3. Le (ou les) coordonnateur(s) du PEdT	5
1.4. Périmètre d'âges du PEdT	6
1.5. Organisation du temps scolaire	6
1.6. Périmètre temporel du PEdT	12
<b>II. ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC DU PEDT</b>	<b>13</b>
1. Enfants recensés sur le territoire / enfants scolarisés	13
2. Etablissements d'enseignement scolaire du territoire (publics et privés sous contrat)	13
3. Accessibilité	13
4. Transformation prévue des modes d'accueil	15
5. Articulations « nouvelles » activités périscolaires – ALAE	16
6. Lien avec les projets d'école	16
7. Réglementation et régime juridique d'accueil des enfants dans le temps périscolaire	18
8. Modalités d'inscription des enfants aux nouvelles activités périscolaires proposées (hors activités préexistantes de l'ALAE)	19
9. Qualité des activités périscolaires et extrascolaires proposées	19
10. Diversité des activités périscolaires et extrascolaires proposées	20
11. Tarification prévue	20
12. Fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires	21
13. Evolution de l'offre d'activités EN DEHORS DES NAP/garderie/ALAE/ALSH/ALAC :	21
14. Dispositifs existants/nouveaux	22
15. Evolution des ressources matérielles du territoire	23
16. Evolution des ressources humaines du territoire	23
17. Les contraintes du territoire	24
18. Liens avec les Familles	24
19. Synthèse du diagnostic et définition des défis/enjeux éducatifs :	26
<b>III. OBJECTIFS DU PEDT 2018-2021</b>	<b>27</b>
3.1. Une référence commune : le socle commun de connaissances, de compétences et de culture	27
3.2. Tableau de synthèse du projet ( <i>complété en concertation avec les membres du comité de pilotage</i> )	28
<b>IV. GOUVERNANCE : LE COMITÉ DE PILOTAGE ET LES INSTANCES DE CONCERTATION AUTOUR DU PEDT</b>	<b>32</b>
4.1. Le comité de pilotage du PEdT	32
4.2 Les autres instances	33
<b>V. LISTE DES ANNEXES À JOINDRE</b>	<b>35</b>

# I. Informations générales

## 1.1. Périmètre territorial du projet 2018-2021

### MAIRIE de Montrabé 31850

## 1.2. Compétences de la (des) collectivité(s) signataire(s) sur la période 2018-2021

	0/3 ans	3/6 ans	6/11 ans	11/14 ans	14/17 ans
Périscolaire (uniquement les ALAE - déclarés à la DDCS)		1	1	1	1
Accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi		1	1	1	
Accueils de loisirs extrascolaires (vacances) et séjours de vacances		1	1	1	1
Restauration scolaire		1	1		
Bâtiments scolaires		1	1	Gymnase collège	
Accueils de la petite enfance (crèche, relais d'assistantes maternelles, etc.)	1				

### 1.3. Le (ou les) coordonnateurs du PEdT

ELU PILOTE	
Nom Prénom	<b>Nathalie GARCIA Maire-Adjointe au péri et extra-scolaire et Jeunesse Fabrice DALET Maire-Adjoint aux affaires Scolaires</b>
Fonction	
Adresse postale	<b>Mairie de Montrabé Place François Mitterrand 31850 Montrabé</b>
Téléphone	<b>05 61 84 56 30</b>
Adresse électronique individuelle	<b>info@mairie-montrabe.fr</b>

La coordination du PEdT figure-t-elle dans les missions d'un salarié ?  oui  non

Si oui, ce salarié est :  un agent public  un salarié d'association

Si oui, dans la fiche de poste de ce technicien coordonnateur, quel temps de travail est affecté à la coordination du PEdT ?

- un Equivalent Temps Plein (1 ETP = 1607 heures par an)  
 entre 1 ETP et 0,5 ETP  entre 0,5 ETP et 0,25 ETP  entre 0,25 ETP et 0,10 ETP  
 entre 0,10 ETP (ou 160 heures par an) et 72 heures par an (soit 2h/semaine d'école)  
 entre 72 heures par an et 36 heures par an (soit 1h/semaine d'école)  
 moins de 36 heures par an

La fiche de poste de ce salarié intègre-t-elle un temps de préparation, d'animation et de suivi du comité de pilotage ?  oui  non

Le poste de ce salarié bénéficie-t-il d'une aide au titre du CEJ ?  oui  non

Si oui, pour quelle quotité de travail (en % par rapport à un temps plein) ? **50% TC**

TECHNICIEN COORDONNATEUR	
Nom Prénom	COMBA GOUTELLE Véronique
Fonction exacte	Coordinatrice Enfance et Jeunesse
Employeur	Mairie de Montrabé
Adresse postale	Place François Mitterrand 31850 Montrabé
Téléphone	05 34 26 19 94
Adresse électronique individuelle	service.animation@mairie-montrabe.fr

## 1.4. Périmètre d'âges du PEdT

Notre PEdT concerne les enfants et les jeunes de : 0 à 25 ans

Par rapport au précédent PEdT, y a-t-il des modifications de l'âge des enfants/jeunes concernés ?

oui  non

## 1.5. Organisation du temps scolaire

L'organisation de la semaine scolaire (4j / 4,5j) est-elle la même sur l'ensemble du territoire concerné par le PEdT ?

oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout

Semaine à 4 jours 1/2

Remarques éventuelles :

La commune de Montrabé a opté pour la semaine à 4 jours 1/2 dès 2008, en sollicitant alors un régime dérogatoire.

Le choix d'organisation de la semaine scolaire est-il soumis à des contraintes ?

oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout

Si oui, lesquelles ?

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Transports   | <input type="checkbox"/> Organisation du service de restauration  |
| <input type="checkbox"/> Coordination avec d'autres communes (RPI)  | <input type="checkbox"/> Demande spécifique des parents   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Demande spécifique des enseignants  | <input checked="" type="checkbox"/> Impact financier sur les parents  |
| <input type="checkbox"/> Impact financier sur la collectivité   | <input type="checkbox"/> Difficulté à mobiliser un nombre suffisant de personnes pour couvrir les taux d'encadrement réglementaires |
| <input type="checkbox"/> Difficulté à mobiliser des intervenants bénévoles ou salariés pour les activités périscolaires |   |
- Autres : .....

## Renseignez votre organisation horaire prévue à la rentrée de septembre 2018 (= année scolaire 2018-2019) :

- Cf. Annexe 1 un schéma de l'organisation d'une semaine type mercredi compris au 01/09/2018

## Si votre territoire a choisi de rester à 4,5 jours d'école, pouvez-vous expliquer quelles sont les raisons de ce choix ?

### **Compte-Rendu de la réunion du 05/10/2017**

Introduction, rappel de contexte et but de la réunion par les élus de la municipalité.

Rappel de la possible organisation du temps scolaire offerte par le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017.

Rappel de l'historique de la semaine de 4,5 jours à Montrabé (en mode dérogatoire) et de la politique mise en place autour de cette organisation de la semaine scolaire.

Rappel de la volonté de la municipalité de mettre en place une concertation si un des partenaires souhaitait abandonner l'organisation actuelle de la semaine scolaire (comme indiqué lors des derniers conseils d'école l'année 2016-2017).

Rappel des dates de la note du DASEN et calendrier associé.

Le but de la réunion étant de convenir d'un calendrier et plan d'action associé.

#### **Rappel des positions :**

EDUCATION NATIONALE : Les enseignantes ont annoncé être majoritairement en faveur de la semaine de 4 jours (maternelle et élémentaire).

Argumentaire pour l'école maternelle :

- .. Après-midi très courte, peu d'apprentissages, même en Moyenne Section et en Grande Section.
- .. Les enfants pourront dormir le mercredi matin.
- .. Sorties rendues difficiles au vu de la contrainte horaire de retour.
- .. La majorité des enfants ne rentrent pas chez eux à 16h.

Argumentaire pour l'école élémentaire :

- .. Taux d'absentéisme plus important le mercredi matin.
- .. Après-midi très courte, trois séquences d'apprentissages souhaitées au lieu de deux.
- .. Enfants fatigués le jeudi et vendredi.
- .. Certains enfants passent jusqu'à 4h30 par jour à l'ALAE.
- .. Des parents souhaitent pouvoir récupérer leurs enfants le mercredi entier.
- .. Les modifications des programmes permettent des séquences plus ludiques l'après-midi.

Proposition commune d'horaire : 8h45-11h45 // 13h45-16h45 (+45 min journalier).

FCPE : Les adhérents ont annoncé être majoritairement pour le maintien de la semaine de 4,5 jours

Argumentaire :

- .. Incompréhension du changement d'argumentaire de la part des équipes de l'Education Nationale qui préconisaient il y a 3 ans de conserver le mercredi matin, les matins étant plus propices à la concentration et aux apprentissages.
- .. Les exemples européens tendent vers une fin des enseignements plus tôt ; pourquoi augmenter la durée de la journée scolaire ?
- .. A quelle heure et qui va organiser le goûter ? *Le goûter serait organisé par l'ALAE après 16h45.*
- .. Comment seront organisés les APC ? *Pas d'impact à l'élémentaire (pause méridienne). Les APC de la maternelle n'ont pas encore été tranchés dans le cas d'une semaine à 4 jours.*

APEM : Les adhérents ont annoncé être majoritairement pour le maintien de la semaine de 4,5 jours

Argumentaire :

- .. Incompréhension du changement d'argumentaire de la part des équipes de l'Education Nationale qui préconisaient il y a 3 ans de conserver le mercredi matin, les matins étant plus propices à la concentration et aux apprentissages.
- .. La semaine de 4,5 jours donne entière satisfaction. Pourquoi changer ce qui fonctionne ?
- .. Inquiétude concernant l'impact financier sur les familles, que pourrait avoir le passage à 4 jours : cf. coût des services ALSH du mercredi (vs ALAE du mercredi après-midi).

ELUS : la municipalité rappelle que dans le cadre d'une concertation, le rôle de la mairie est de rester neutre, d'animer les débats, de proposer une consultation si cela est souhaité et d'informer tous les partenaires/usagers des avantages et impacts de chaque solution.

Le maintien de la semaine de 4,5 jours assure la subvention PEDT de 50 euros / enfant (soit un total de 20 000 euros). La perte de cette subvention annulerait les interventions des différentes associations sur le temps scolaire mais aussi sur le temps périscolaire. Les aides aux classes de découverte ne seraient plus financées (5 000 euros pour les séjours Leucate et Mont-Roc 2017).

Le coût du service du mercredi serait plus élevé (temps ALAE transformé en temps ALSH). Pour rappel, le temps ALAE est un temps périscolaire qui nécessite une continuité avec le temps scolaire. Sans temps scolaire le mercredi de la semaine de 4 jours devient une journée extrascolaire, au tarif ALSH.

Par effet de bords de la semaine de 4 jours, des baisses supplémentaires de la CAF sont à anticiper. Ceci impacterait un peu plus les recettes et donc le budget de fonctionnement du périscolaire et plus largement celui des écoles.

Certaines situations parmi la population pourraient être fragilisées par ces augmentations (comme les familles monoparentales).

### Eléments portés à la connaissance des participants :

Fréquentation des enfants (cf. tableau) :

MATIN ELEMENTAIRE 100 / 239 ; MIDI 224 ; SOIR 179

Fréquentation du mercredi midi : 49% cantine ; 32% restent à la maternelle 22% à l'élémentaire

## Fréquentation quotidienne de l'ALAE en nombre d'enfants, par créneau hebdomadaire

<b>MATER 146 DUI</b>	<b>MATIN</b>	<b>MIDI</b>	<b>SOIR</b>
Lundi	53	134	105
Mardi	53	132	107
Mercredi	52	71	48
Jeudi	56	137	107
Vendredi	53	128	101
Moyenne sans mercredi	53,75	132,75	105
% de la population inscrite	36,82%	90,92%	71,92%
% de la population inscrite le Mercredi	35,62%	48,63%	32,88%

<b>ELEM 239 DUI</b>	<b>MATIN</b>	<b>MIDI</b>	<b>SOIR</b>
Lundi	92	214	176
Mardi	100	217	171
Mercredi	88	91	44
Jeudi	98	224	179
Vendredi	95	220	165
Moyenne sans mercredi	96,25	218,75	172,75
% de la population inscrite	40,27%	91,53%	72,28%
% de la population inscrite le Mercredi	36,82%	38,08%	18,41%



### Taux de fréquentation du mercredi Matin :

Semblable aux autres jours de la semaine

- 36% pour les maternelles
- 37% pour les élémentaires

### Taux de fréquentation du mercredi Midi :

- 49% pour les maternelles
- 38% pour les élémentaires

### Taux de fréquentation du mercredi APRES-MIDI :

- 32% pour les maternelles
- 18% pour les élémentaires

## Estimation du coût d'un mercredi pour 1 enfant Avec une semaine à 4 jours :

- Si présent à L'ALAE (aujourd'hui) : augmentation entre + 110% et 134 %
- Si non présent à l'ALAE (aujourd'hui) et présent uniquement le mercredi matin (semaine à 4 jour) : augmentation entre + 160 € et 752 € annuel (selon QF)

	QF≤500	501<QF≤800	801<QF≤1200	1201<QF≤1500	1501<QF≤1700	1701<QF≤2000	2001<QF≤2300	QF8>2300	EXTERIEUR
<b>ALAE1</b>									
ALAE Matin (1h05)	0,08 €	0,16 €	0,17 €	0,23 €	0,28 €	0,33 €	0,37 €	0,43 €	0,71 €
ALAE Midi (1h20)	0,10 €	0,19 €	0,21 €	0,28 €	0,35 €	0,40 €	0,46 €	0,53 €	0,88 €
ALAE Soir (2h30)	0,18 €	0,36 €	0,39 €	0,53 €	0,66 €	0,75 €	0,85 €	0,98 €	1,64 €
ALAE Mercredi Après-midi	3,86 €	4,96 €	5,51 €	6,62 €	7,72 €	8,82 €	9,92 €	11,03 €	22,05 €
<b>Restaurant Scolaire - Repas</b>									
Repas	3,08 €	3,21 €	3,26 €	3,32 €	3,41 €	3,47 €	3,69 €	3,91 €	7,45 €
<b>Accueil de Loisirs (Vacances)1-2</b>									
Journée avec repas	9,55 €	10,59 €	11,59 €	12,60 €	14,11 €	15,62 €	17,14 €	19,16 €	34,35 €
	7,12 €	8,52 €	9,15 €	10,45 €	11,76 €	13,02 €	14,43 €	15,89 €	31,09 €
Simul sur comparatif d'un enfant qui est présent le mercredi à l'ALAE du matin, du midi et de l'après-midi, qui resterait en journée complète (base des tarifs actuels)									
Coût supplémentaire / mercredi / enfant	2,43 €	2,07 €	2,44 €	2,15 €	2,35 €	2,60 €	2,70 €	3,27 €	3,26 €
Coût supplémentaire / mois / enfant	9,74 €	8,26 €	9,77 €	8,61 €	9,40 €	10,41 €	10,81 €	13,08 €	13,04 €
Coût supplémentaire / an / enfant	87,63 €	74,36 €	87,91 €	77,46 €	84,64 €	93,69 €	97,27 €	117,70 €	117,40 €
Pourcentage supp	134,21%	124,24%	126,69%	120,60%	120,00%	119,99%	118,72%	120,58%	110,49%
Simul sur comparatif d'un enfant qui n'est pas présent le mercredi à l'ALAE et du coup qui ne serait présent que le MERCREDI MATIN :									
1/ 2 Journée sans repas	4,47 €	5,13 €	5,84 €	6,27 €	8,20 €	9,65 €	10,45 €	12,25 €	20,90 €
Coût supplémentaire / mercredi / enfant	4,47 €	5,13 €	5,84 €	6,27 €	8,20 €	9,65 €	10,45 €	12,25 €	20,90 €
Coût supplémentaire / mois / enfant	17,87 €	20,50 €	23,34 €	25,10 €	32,81 €	38,61 €	41,80 €	48,98 €	83,59 €
Coût supplémentaire / an / enfant	160,83 €	184,52 €	210,06 €	225,87 €	295,31 €	347,48 €	376,17 €	440,86 €	752,30 €

## Montant de la subvention MAIRIE PEDT

Projets d'écoles 2017 : **1194 €**

- MATERNELLE :
  - DANSE 117€
  
- ELEMENTAIRE :
  - TENNIS 480€
  - RUGBY 480€
  - CHORALE 117€

## Montant de la subvention MAIRIE PEDT

Projets ALAE soir 2016 /2017 : **3180 €**

- MATERNELLE :
  - TENNIS 1100 €
  
- ELEMENTAIRE :
  - BASKET 540 €
  - CHEERLEADING 520 €
  - DAMIER 460 €
  - HAND 560 €

## Montant de la subvention MAIRIE

Projets de classes de découverte 2017 : **4091.60 €**

- MATERNELLE : 1105,00 €
  
- ELEMENTAIRE : 2986,60 €

**DOTATION de l'Etat dans le cadre d'un PEDT à 4 jours 1/2 :**

**20 000 €**

Le Fond de soutien de 50€ par enfant scolarisé pourrait être perdu s'il n'y a plus de 4 jours et 1/2 et donc plus de PEDT : soit un montant pour 2017 / 2018 de : 20 000 €.

## Nombres d'heures perdues pour les animateurs ALAE : 3 contrats non renouvelés

En cas de suspension de l'ALAE de 16h à 17h les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- MATERNELLE : 9 agents
- ELEMENTAIRE : 10 agents

$19*4*36 = \underline{2\ 736\ h\ annuelles}$

Ce qui équivaut à quasiment 2 équivalents temps plein (1.7).

Les animateurs n'étant pas à Temps Complètes, au minimum 3 contrats animateurs ne seraient pas renouvelés.

### CONCLUSIONS ET CALENDRIER

- Proposition de la municipalité de planifier 2 conférences, animées par des chronobiologistes « pro semaine de 4 jours » et par des chronobiologistes « pro semaine de 4,5 jours », afin de respecter la neutralité de la démarche.
- Proposition de déroger à la semaine de 4,5 jours en libérant un mercredi sur 2 et en ne rajoutant que 30 minutes le lundi et 20 minutes le mardi, jeudi et vendredi. Dérogation à proposer au DASEN par M. le Maire.
- Consultation : proposition de la mairie de mettre en place une consultation anonyme (matériel de vote classique + vote par correspondance).
  - Consultation souhaitée par EN/FCPE/APEM
  - Nécessité d'établir une note explicative et commune donnant les avantages et inconvénients de chaque solution.
    - 2 enseignantes / 2 membres par association PE / 2 élus.
    - Réunion à planifier
- Respect du calendrier du DASEN :
  - 17/11 : Finalisation de la note explicative
  - <24/11 : 2 conférences
  - 24/11 : Consultation et Vote
  - 5/12 : Conseil d'école extraordinaire (élémentaire et maternelle). Vote.
  - 6/12 : Remontée de la proposition votée au conseil d'école par les directeurs d'école
  - 18/12 : L'avis du maire sera demandé par le DASEN. Cette saisine se fera le 18 décembre.

### Les discussions/débats sur l'organisation de la semaine scolaire sont-ils clos ?

- oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout

## 1.6. Périmètre temporel du PEdT

Notre PEdT concerne en 2018 :

### Territoire avec école sur 4,5 jours

- le temps des NAP
- tout le temps périscolaire avant la classe
- tout le temps périscolaire de pause méridienne
- tout le temps périscolaire après la classe de l'après-midi
- le temps périscolaire du mercredi pause méridienne
- le temps périscolaire du mercredi après-midi
  
- l'articulation des NAP avec le reste du temps périscolaire
- l'articulation des NAP avec le temps scolaire
- l'articulation de tout le temps périscolaire et du temps scolaire
- l'articulation de tout le temps périscolaire, du temps scolaire, et du temps extrascolaire (vacances)
- Autre périmètre temporel : Petite enfance jeunesse et parentalité 0/ 25 ans

Par rapport au précédent PEdT, y a-t-il des modifications du périmètre temporel de votre PEdT ?

- oui                                       non

## II. Eléments de diagnostic du PEdT

### 1. Enfants recensés sur le territoire / enfants scolarisés :

		0-3 ans	3-6 ans	6-11 ans	11-15 ans	15-18 ans
2018	Nbre d'enfants « Scolarisés » Sur le territoire	RAM Crèche	155	243	460 élèves (dont 170 Montrabéens)	0

### 2. Etablissements d'enseignement scolaire du territoire (publics et privés sous contrat) :

En 2018	Ecole maternelle 3-6 ans	Ecole élémentaire 6-11 ans	Ecole primaire (maternelle + élémentaire) 3-11ans	Collèges	Lycées
Nombre d'établissements scolaires	1	1	2	1	0
Nombre de classes	5	10	15	16	0
Nombre de classes ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire)	0	0	0	1	0

Si une évolution significative est prévue entre 2018 et 2021, quelles précisions pouvez-vous apporter ?

Evolutions prévisibles : comptage à la rentrée de septembre 2018  
 - Ecole Maternelle : ouverture d'une 6<sup>e</sup> classe  
 - Ecole Elémentaire : maintien de la 10<sup>e</sup> classe ou fermeture d'1 classe (passage à 9 classes)  
 17 classes au collège en septembre 2018

### 3. Accessibilité

#### Accueil des enfants en situation de handicap

Dans le cadre de votre PEdT, des partenariats sont-ils développés avec des IME ou des ITEP ?

oui

non

ne sait pas

Dans le cadre de votre PEdT, proposerez-vous aux acteurs éducatifs de votre territoire, des formations pour favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap ?

oui

non

ne sait pas

Si oui, précisez :

- SIAM

- Formations DDCS

- Poursuite de la démarche entamée avec l'association locale « Pierre-André » (organisation de rencontres avec les enfants et les jeunes, à l'ALAE, en classe, au CMJ, au Service Jeunes, à l'Accueil de Loisirs).

Quelle analyse faites-vous de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sur votre territoire ?

Les enfants en situation de handicap sont nombreux sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, mais pas forcément identifiés comme tel.

Certains bénéficient d'une AVS en classe. Aucun ne bénéficie d'une AVL sur le temps de loisirs.

De nombreux handicaps sont invisibles, d'où la nécessité de former les personnels encadrants afin qu'une difficulté rencontrée par un enfant ne soit pas minimisée et prise en considération. La coéducation, avec l'échange quotidien entre l'animateur et l'enseignant, est fondamentale et indispensable.

L'association locale « Pierre-André » participe à l'Education des familles et des enfants.

Le travail entamé doit être poursuivi.

### Accessibilité géographique

Quelle analyse faites-vous de l'accessibilité géographique des activités proposées aux enfants et aux jeunes dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sur votre territoire ?

Adaptation des équipes afin de rendre accessibles tous les temps d'accueil.

Aménagements si nécessaire, au cas par cas.

Les espaces de loisirs, comme MALPAS, doivent gagner en aménagement.

### Accessibilité financière

Quelle analyse faites-vous de l'accessibilité financière des activités proposées aux enfants et aux jeunes dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sur votre territoire ?

Grille tarifaire selon quotients familiaux, retravaillée chaque année, pour tous les accueils : ALAE, Accueil de loisirs, Séjours, Service Jeunes, restauration scolaire.

Participation financière de la municipalité pour les classes de découvertes, selon QF.

Participation du CCAS, en réponse aux demandes des familles.

## 4. Transformation prévue des modes d'accueil :

Entre 2018 et 2021

Quelle transformation ?		Transformation d'une garderie périscolaire en accueil de loisirs périscolaire déclaré (ALAE...)	Transformation d'un accueil de loisirs périscolaire (ALAE...) en garderie périscolaire	Création d'un accueil de loisirs associé au collège (ALAC, CLAC, etc.)
	Si oui, cochez			
	Indiquer la date de mise en œuvre prévue de cette transformation			
	Précisez les raisons :			
Publics concernés	Age des mineurs concernés			
Périodes concernées	La transformation concerne-t-elle le temps d'accueil du matin ? (oui / non)			
	La transformation concerne-t-elle le temps d'accueil du midi ? (oui / non)			
	La transformation concerne-t-elle le temps d'accueil du soir ? (oui / non)			

### Autre transformation notable dans l'organisation de l'accueil des enfants/jeunes dans le temps périscolaire hors mercredi ?

Maintien des services existants :

- Crèche / RAM
- ALAE périscolaire, restauration scolaire avec self dès la maternelle (mercredi après-midi compris : qualité)
- Accueil de loisirs, pendant les vacances scolaires
- Service Jeunes et CLAS : modification chaque année en fonction des besoins, développement de projets portés par les jeunes
- Développement de la Parentalité / adossé au champ social

Territoire avec écoles à 4,5 jours : Le cas échéant, décrivez toute transformation notable prévue entre 2018 et 2021 dans l'organisation de l'accueil des enfants le mercredi après la classe (restauration, garderie, accueil de loisirs du mercredi après-midi, liens avec associations sportives, culturelles, etc.) ?

Mercredi

Signature de la charte du Plan Mercredi

Renforcer la qualité du service du mercredi après-midi

Continuer le travail mené avec les associations locales

Développer de nouvelles actions

Créer des temps de relaxation pour toutes les tranches d'âges

Créer de nouveaux temps d'accueil à la bibliothèque municipale

## 5. Articulations « nouvelles » activités périscolaires – ALAE :

Pendant les 3 heures hebdomadaires « libérées » par la réforme, les collectivités ont été incitées à organiser des activités : les « nouvelles » activités périscolaires (NAP).

Lorsqu'un ALAE était déjà organisé sur le territoire avant la réforme, les NAP ont pu être mises en œuvre de façons différentes :

Les NAP sont intégrées dans la programmation de l'ALAE et dans son projet pédagogique, et placées sous la responsabilité du directeur de l'ALAE. Ces nouvelles activités ont alors permis d'enrichir l'offre d'activités préexistantes dans l'ALAE, sans nécessairement faire l'objet d'une communication spécifique en tant que « NAP ».

**Les NAP deviennent alors des activités périscolaires organisées dans le cadre de l'ALAE et viennent enrichir le projet pédagogique de celui-ci.** Si ces NAP sont structurées par cycles de plusieurs semaines avec une progression des apprentissages ou des pratiques, elles deviennent des « ateliers » ou des « parcours » proposés dans le cadre de l'ALAE, sans changer d'intervenant et sans altérer la qualité de l'activité.

### Le PEdT influe-t-il sur le projet pédagogique de l'ALAE ?

- oui, tout à fait                       plutôt oui                       plutôt non                       non, pas du tout

Si oui, comment ?

Le projet pédagogique de l'ALAE est une déclinaison du PEDT.

Le projet pédagogique répondant aux objectifs du PEDT.

### Les NAP sont-elles articulées avec le projet pédagogique de l'ALAE ?

- oui, tout à fait                       plutôt oui                       plutôt non                       non, pas du tout

Si oui, comment ?

Les NAP sont intégrées dans le projet pédagogique de l'ALAE. Elles ne sont pas identifiées comme NAP. Les NAP à Montrabé sont de l'ALAE.

La réforme des rythmes scolaires a libéré 2h hebdomadaires supplémentaires sur le temps périscolaire. Cela a permis une harmonisation du rythme hebdomadaire des enfants.

Tous les jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), les enfants finissent la classe à 16h (avant la réforme, ils ne finissaient la classe qu'à 17h les lundi et vendredi, et 16h les mardi et jeudi).

Une organisation du goûter des enfants se fait tous les jours à 16h, adaptée à chaque tranche d'âge. A partir de 16h30, les enfants ont la possibilité de participer à des projets d'animation, des ateliers ou des parcours portés par des animateurs ou des intervenants associatifs. Ils peuvent également organiser leurs jeux avec leurs pairs, aller à la bibliothèque, ou ne rien faire.

## 6. Lien avec les projets d'école :

*Parents, écoles, ALAE, ALSH, associations, acteurs de l'éducation populaire, de l'accompagnement à la scolarité, de la réussite éducative, du médico-éducatif, de l'orientation, etc. les partenaires éducatifs ont des spécificités qui les distinguent. Cette diversité est une richesse dès lors qu'elle est identifiée, comprise et acceptée par chacun des acteurs. La complémentarité des approches permet d'élargir la palette des regards portés sur l'enfant ou le jeune et aide celui-ci à trouver sa place, à construire sa personnalité, à s'épanouir.*



**Sont recherchées l'articulation** des activités éducatives proposées en périscolaire avec les projets mis en œuvre sur le temps scolaire, et **leur cohérence**.

### Avez-vous eu connaissance du ou des projets d'école?

- oui  non  ne sait pas

### Existe-t-il des articulations entre le projet d'école et le PEdT ?

- oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Projet Maternelle : pas de liaison écrite, mais la liaison animateur - enseignant existe de manière informelle, au quotidien.

Projet Élémentaire : articulation formalisée ; le PEdT est inscrit dans le projet d'école.

Collège : par l'intermédiaire des actions du CESC et de l'intervention du Service Jeunes au collège, l'informel est aussi très important, avec notion d'urgence parfois.

PEdT : le fondement du PEdT est de renforcer cette articulation parfois complexifiée par les institutions et les modes de fonctionnements et la réglementation différenciée. Renforcer la concertation est un objectif en soi : organiser des instances, des outils afin de favoriser la réflexion partagée, la cohérence éducative.

*Cf. Annexe : Projet d'écoles.*

### Existe-t-il des articulations entre le projet d'école et les projets pédagogiques des accueils de loisirs périscolaires (ALAE) ?

- oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Les projets d'écoles sont intégrés au Projet pédagogique de l'ALAE.  
Le lien partenarial entre enseignants et animateurs est au cœur de nos priorités.  
Des projets communs sont réalisés tout au long de l'année.

*CF. Annexe : Projet Pédagogique de l'ALAE.*

### Le choix d'organisation des APC a-t-il fait l'objet d'une concertation entre les acteurs éducatifs ?

- oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout

Si non, pour quelles raisons ?

Les enseignants estiment que l'APC est un temps scolaire qui doit être déterminé par l'école.  
Les contraintes de gestion de l'ALAE ont été prises en compte.  
L'ALAE a su s'adapter aux différentes gestions :  
- en maternelle : APC le soir de 16h à 16h30 ;  
- en élémentaire : sur la pause méridienne de 11h45 à 12h15.

## 7. Réglementation et régime juridique d'accueil des enfants dans le temps périscolaire

Les activités périscolaires peuvent être organisées sous la responsabilité d'une garderie (avec plusieurs limites réglementaires) OU sous la responsabilité d'un ALAE.

### Sur votre territoire, organisez-vous des garderies ?

oui  non

Conjointement à la réforme des rythmes éducatifs, lorsqu'un PEdT est organisé sur le territoire concerné, les règles en vigueur dans les ALAE ont été assouplies sur trois points :

- il est dorénavant possible de déclarer un ALAE à partir d'1h quotidienne (continue ou non) de fonctionnement des activités (à la place de 2h avant la réforme)
- il est dorénavant possible de comptabiliser les intervenants ponctuels dans le calcul des taux d'encadrement réglementaires (ce n'était pas possible avant la réforme)
- il est dorénavant possible d'abaisser les taux d'encadrement, sans que ceux-ci puissent être inférieurs à 1 animateur pour 14 mineurs de moins de 6 ans (contre 1 animateur pour 10 avant la réforme), et 1 animateur pour 18 mineurs de 6 ans et plus (contre 1 animateur pour 14 avant la réforme).

Si un accueil de loisirs périscolaire (ALAE) est organisé sur le territoire : présenter les éventuels assouplissements de la réglementation utilisés :

### Taux d'encadrement assouplis :

oui  non

Si oui :

- pour quel(s) public(s) ?

3-6 ans  6-11 ans  11-17 ans

- à quel(s) moment(s) ?

sur tout le temps des NAP  sur une partie du temps des NAP, laquelle : .....

sur tout le temps du matin  sur une partie du temps du matin, laquelle : .....

sur tout le temps du midi  sur une partie du temps du midi, laquelle : .....

sur tout le temps du soir  sur une partie du temps du soir, laquelle : .....

sur le temps du mercredi **midi avant le repas (uniquement si école sur 4,5 jours)**

sur le temps du mercredi après-midi **(uniquement si école sur 4,5 jours)**

sur une autre partie du temps du mercredi **(uniquement si école sur 4,5 jours)**, laquelle .....

### Autre(s) période(s) aux taux assouplis ou précisions éventuelles :

Taux appliqués :

1/12 pour les moins de 6 ans

1/16 pour les plus de 6 ans

1. Inclusion des intervenants ponctuels dans le calcul du taux d'encadrement :

- oui                       non

Si oui, à quel(s) moment(s) ?

- sur tout le temps des NAP       sur une partie du temps des NAP, laquelle : .....
- sur tout le temps du matin       sur une partie du temps du matin, laquelle : .....
- sur tout le temps du midi       sur une partie du temps du midi, laquelle : .....
- sur tout le temps du soir       sur une partie du temps du soir, laquelle : .....
- sur le temps du mercredi **midi avant le repas (uniquement si école sur 4,5 jours)**
- sur le temps du mercredi après-midi **(uniquement si école sur 4,5 jours)**
- sur une autre partie du temps du mercredi **(uniquement si école sur 4,5 jours)**, laquelle

Autre(s) période(s) avec inclusion des intervenants ponctuels dans le taux d'encadrement ou précisions éventuelles :

Les intervenants ponctuels sont déclarés sur les Fiches Complémentaires de déclaration des ACCEM, mais ne sont pas comptabilisés dans les taux d'encadrement. Ils viennent renforcer les équipes d'animation et enrichir la qualité du service octroyé aux enfants et à leurs familles.

2. La durée quotidienne de fonctionnement de notre ALAE est :

- Inférieure à 1h par jour  
 Comprise entre 1h et 2h par jour  
 Supérieure ou égale à 2h par jour

**8. Modalités d'inscription des enfants aux nouvelles activités périscolaires proposées (hors activités préexistantes de l'ALAE)**

Remarques ou précisions éventuelles sur les modalités d'inscription :

Les modalités d'inscription des enfants aux nouvelles activités proposées sont identiques aux activités préexistantes.  
Les enfants ont le choix de s'inscrire à une activité ou à un atelier, ou à un parcours mené par un animateur ou par un intervenant associatif, sur le temps du soir de 16h30 à 17h30, après le goûter.

**9. Qualité des activités périscolaires et extrascolaires proposées**

Remarques ou précisions éventuelles sur la qualité des activités périscolaires et extrascolaires proposées :

Une attention particulière est portée à la qualité des activités menées.  
Les animateurs écrivent des projets d'animations en cohérence avec le projet de la structure et donc du PEDT.  
Les animateurs bénéficient, autant que possible, de formations, sur le sens donné à l'action.  
Ils ont l'occasion de bénéficier aussi de formations avec thématiques sur : des ateliers scientifiques, la relaxation, la culture, le handicap...  
La Commune s'engage aussi dans le partenariat avec Toulouse Métropole et le Conseil Départemental, lui permettant ainsi de bénéficier de compétences spécifiques pour ses enfants et ses jeunes.

## 10. Diversité des activités périscolaires et extrascolaires proposées

Remarques ou précisions éventuelles sur la diversité des activités périscolaires et extrascolaires proposées :

Diversité périscolaire :

Projet d'animations suivis ou projet d'activité

Diversité grâce aux compétences diversifiées des animateurs

Intervention des associations

Aménagement des espaces adaptés et variés laissant la possibilité aux enfants de s'approprier des lieux.

Aménager des espaces diversifiés en autonomie :

- Mettre en place des forums de discussions, d'échanges avec les enfants (boîte à idées, cahier de bord)
- Conduire des activités spécifiques, des projets (mise en place sur le temps du soir en priorité)
- Mettre en place des lieux de détente, de repos
- Mettre en place des cahiers de liaisons

Diversité extra-scolaire :

Salles adaptées à chaque tranche d'âges

Dans la même enceinte scolaire et périscolaire

Temps de préparation octroyé aux équipes d'animation pour élaborer des projets d'animation de qualité et pour décorer les espaces différemment pour la période des vacances

Des séjours sont organisés :

1 l'hiver et 3 l'été, pour toutes les tranches d'âges, à partir de la Grande Section.

Des sorties culturelles, sportives, scientifiques, sont organisées 1 fois par semaine à chaque période de vacances.

## 11. Tarification prévue

Territoire avec des écoles à 4,5 jours ou à 4 jours : Globalement, quelle analyse faites-vous de la tarification proposée ? Identifiez-vous des chantiers prioritaires à mener dans les années à venir pour faire évoluer favorablement votre tarification ?

L'objectif serait de maintenir les tarifs de l'Accueil de Loisirs et du restaurant scolaire, subissant uniquement l'inflation.

Les tarifs de l'ALAE sont très bas et vont être augmentés dès la rentrée de septembre 2018.

## 12. Fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires

Globalement, quel regard portez-vous sur la fréquentation des activités périscolaires et/ou extrascolaires ? (y a-t-il des besoins non pourvus ? quels sont les points saillants ? toutes les tranches d'âges fréquentent-elles les activités ? mixité de genre ? mixité sociale ? est-ce que ce sont toujours les mêmes enfants qui fréquentent les activités ou bien tous les enfants et les jeunes ont-ils une fréquentation identique ?...)

La fréquentation des activités périscolaires et/ou extrascolaires est en constante croissance. Les effectifs scolaires sont plutôt stables, mais il existe un besoin de mode de garde très important sur la commune. En effet, de nombreux enfants ont leurs parents qui travaillent sur la métropole et ont des déplacements journaliers importants.

La commune gère en régie tous les temps des enfants et des jeunes, en essayant de répondre le plus possible au besoin local.

L'Accueil de Loisirs ne ferme qu'aux périodes moins affluentes (1 semaine à Noël et 3 semaines l'été), pour consacrer son budget contraint à toutes les autres périodes.

Toutes les tranches d'âges fréquentent les activités adaptées à chacune d'elle.

La mixité de genre est valorisée. Les activités mises en place et les animations visent à déconstruire les stéréotypes, à favoriser le plaisir de partager et à mettre en valeur la plus-value de la mixité sociale, des différences et des complémentarités.

Les enfants sont tous informés des activités mises en place sur les temps périscolaires. Tous les enfants ont accès à tous les projets adaptés à leur âge. Certains enfants fréquentent plus les activités menées et d'autres moins, selon leurs besoins et leurs envies.

Les animateurs varient les propositions afin de répondre aux besoins du plus grand nombre. Une attention bienveillante des équipes à l'égard de chaque enfant est incitée afin de favoriser la connaissance de chaque personne, pour que l'enfant soit identifié et non noyé dans un groupe.

## 13. Evolution de l'offre d'activités EN DEHORS DES NAP/garderie/ALAE/ALSH/ALAC

(Exemple : activités classiques des clubs sportifs ou des associations socioculturelles destinées aux enfants/jeunes en soirée ou le mercredi après-midi, etc.)

Quel est l'impact éventuel du PEdT sur l'évolution de l'offre d'activités EN DEHORS DES NAP/garderie/ALAE/ALSH ?

*CF. Annexe CR du questionnaire envoyé aux associations locales et bilan de la commission Associations éducatives.*

## 14. Dispositifs existants/nouveaux

De nouveaux dispositifs sont-ils en projet sur votre territoire entre 2018 et 2021 ?

	Existant en 2018		En projet sur 2018-2021		Remarques éventuelles :
	OUI	NON	OUI	NON	
Convention Territoriale Globale (CTG)		X	X		Notre conseillère Technique nous a informé qu'elle nous donnerait la date de la construction de la CTG sur notre territoire.
Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)	X		X		
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	X			X	La réforme du collège avec les études surveillées en octobre 2017, a fait baisser le nombre d'enfants au CLAS sur l'année scolaire 2017 / 2018.
En dehors du CLAS, autres dispositifs contribuant à la parentalité (LAEP, REAAP, médiation familiale, espace de rencontre, etc.). Lesquels ?	X		X		Le Service Parentalité met en œuvre des actions contribuant à la parentalité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers parents enfants / Ateliers parents ado ...</li> <li>- Conférences</li> <li>- CF. CR commission parentalité</li> <li>- Convention REAAP</li> </ul> Le Nouveau service Social s'attache à accompagner les familles en demande.
Contrat de Ville		X		X	
Dispositifs relevant de la Réussite Educative (PRE, cellule de veille, etc.)		X		X	
Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)		X		X	
Contrat Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD ou CISPDP)		X		X	Un projet de Prévention se construit chaque année entre la Police Municipale, le Service enfance et jeunesse et les écoles ( <i>cf. Projet en annexe</i> )
Autres :					

Le cas échéant, comment le PEdT contribuera-t-il à cette évolution ?

Le PEDT contribue à cette évolution, comme il l'a fait dans la période précédente. En effet, le PEDT est un levier pour les acteurs éducatifs du territoire. Le PEDT commence à être un réel outil de partage et de contribution de chaque partenaire. Autour du PEDT, on donne du sens à l'action entreprise. Les liaisons existantes entre les partenaires facilitent l'évolution du quotidien. Reste encore à faire progresser les outils de collaboration concrets : règlement intérieur, Socle commun de compétences, de connaissances et de culture, animation de l'éducation du territoire.

## 15. Evolution des ressources matérielles du territoire

De nouveaux équipements pouvant accueillir des enfants de 3 à 11 ans ou des jeunes sont-ils prévus sur votre territoire entre 2018 et 2021 (ex. : nouvelle école, salle polyvalente, bibliothèque, ludothèque, gymnase, musée, city-stade...)?

En 2018, l'ALAE maternelle a bénéficié de la création de 2 nouvelles salles d'activités, adossées au nouveau restaurant scolaire / self dès la maternelle.

Une nouvelle cour, mutualisée école et ALAE Maternelle a été créée avec une partie en bitume et une partie en gazon synthétique, ce qui permet une différenciation des activités menées en extérieur.

Le Conseil Municipal de Jeunes dispose d'un budget annuel alloué pour l'amélioration des espaces destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles. L'espace MALPAS est apprécié tant par les familles que par les services petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité.

Des locaux/salles/espaces/matériels font-ils l'objet d'une mutualisation entre l'école et la structure qui organise les activités périscolaires (mairie ou association)?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si oui, quels sont ces locaux/salles/espaces/matériels?

La Salle de motricité installée dans le bâtiment central est mutualisée entre les écoles maternelle et élémentaire et l'ALAE. Elle se situe en plein centre du périmètre scolaire. Les lieux d'accueil sont communs en maternelle. Le matériel pédagogique est souvent mutualisé.

Toutes les salles sportives de la commune sont mises à disposition des écoles et des services municipaux, selon un planning hebdomadaire et annuel, en fonction des besoins.

## 16. Evolution des ressources humaines du territoire

Remarques éventuelles sur l'évolution des ressources humaines œuvrant au contact des enfants et des jeunes sur le territoire

Une prise de conscience globalisée est faite par rapport aux agents travaillant au sein de la collectivité. De nombreux agents ont plusieurs casquettes et interviennent sur des structures ou des services complémentaires.

Plusieurs agents sont mutualisés :

Bibliothèque - ALAE

ALAE - Accueil de Loisirs

ALAE - Service Jeunes et Parentalité

Crèche – ALAE

ATSEM école – Animatrice ALAE

Agent technique – Animatrice ALAE

Malgré la complexité de la gestion et de la lisibilité du public, cela permet d'avoir des codes communs, un respect des missions de chacun, et surtout une connaissance du public et une meilleure liaison des services les uns avec les autres.

Les potentialités des agents sont mises en exergues et valorisées pour plus d'efficacité et de qualité.

Les personnes au contact des enfants et des jeunes dans le cadre du PEdT vont-elles bénéficier de formations spécifiques?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si oui : quelles formations ? pour quels publics (animateurs, agents techniques, intervenants, etc.) ?

La collectivité favorise la formation de ses agents, sur la base du volontariat ou sur propositions des responsables de services.

Un projet transversal est en cours de réalisation. Il est basé sur des techniques de relaxation pour les enfants de tout âge, afin de garantir la baisse du niveau de stress accumulé durant la journée passée en collectivité.

Des formations pour les personnels encadrants verront le jour en septembre 2018.

## 17. Les contraintes du territoire

Les contraintes du territoire (exemple : transports, éloignement des centres urbains, difficultés de recrutement d'animateurs, absence d'associations sur le territoire) vont-elles évoluer ? Précisez :

A la périphérie toulousaine, Montrabé bénéficie de nombreux moyens de transports en commun : bus / Autobus / train / métro. Cependant, le recrutement des animateurs est souvent local, du fait des amplitudes journalières et des pauses dans la journée.

## 18. Liens avec les Familles

Quelle analyse faites-vous des modalités d'information des familles sur les activités périscolaires et extrascolaires ?

La Commune a investi dans un accueil unique : le Point Famille où un agent accueille et oriente les familles de la Petite Enfance jusqu'à la Jeunesse (collégiens).

Elle s'est aussi dotée d'un Portail Famille (internet) afin de faciliter les inscriptions et réservations pour toutes les familles. Cf. en annexe : *Présentation du Portail famille*.

Sur les sites, un responsable (directeur ou adjoint) est toujours disponible pour répondre aux questions des familles.

Les plannings sont affichés sur les lieux d'accueil et consultables sur le Portail famille (accessible depuis le site de la mairie).

Un guide Enfance et Jeunesse (livret 32 pages) est distribué à toutes les familles en début d'année.

Quelle analyse faites-vous des modalités de participation des familles autour des activités périscolaires et extrascolaires ? (Organisation d'évènements par les parents, animation d'un atelier par un parent, réunion de parents, implication de parents dans la communication, implication de parents dans l'évaluation, ...)

Les deux associations de parents d'élèves (APEM et FCPE) sont très impliquées dans les instances de décision et de participation : Conseil d'école, COPIL PEDT, Commission de travail, Réunions avec les élus, etc.

Elles ont du mal à mobiliser d'autres parents volontaires pour organiser des manifestations.

Malgré tout, elles parviennent à organiser de nombreuses manifestations annuelles : lotos, collectes...

Et s'impliquent à chaque manifestation autour de l'enfance et la jeunesse : fête des écoles, Festi'JeuX, Festi'JeuXnes...

Reste encore à mobiliser les autres parents, ceux qui peut-être n'utilisent les services que comme des consommateurs. Il serait intéressant de proposer une implication des familles, sur la base du volontariat, à la présentation d'un atelier ou d'un projet sur des temps périscolaires.

Les deux associations de parents d'élèves essaient de faire le lien avec toutes les familles, mais certaines ne sont pas touchées.



Au-delà des activités périscolaires et extrascolaires, quelle analyse faites-vous des questions de parentalité dans le cadre du PEdT (ex. : groupe de parole, café des parents, conférence destinée aux parents...) ?

Au dernier PEDT, la création du pôle Parentalité a permis d'initier ou de consolider des groupes de parole, des ateliers parents-enfants, des conférences destinées aux parents...  
Ces expériences se structurent progressivement vers un partenariat du service Parentalité vers les services et les usagers.

Le cas échéant, si votre territoire bénéficie d'un CLAS, décrivez les articulations existantes entre le projet et les actions du CLAS et les (autres) actions menées dans le cadre du PEdT ?

*Cf. : Compte-rendu de la commission Parentalité*

## 19. Synthèse du diagnostic et définition des défis/enjeux éducatifs :

Quels sont les points forts / avancées remarquables de votre PEdT précédent (2015-2018) ?

- Le PEDT a initié la lisibilité des rôles de chacun et donné de la légitimité aux actions éducatives, auprès de tous les partenaires.
- Il a permis une ouverture des partenaires les uns envers les autres.
- Le réseau local s'est enrichi en transversalité.
- Le PEDT a été un levier de travail avec les enseignants.
- Les partenaires ont entamé des réflexions sur le sens éducatif.
- Les associations locales se mobilisent de plus en plus, autour de l'éducation.
- Des actions concrètes ont vu le jour, tant dans les services municipaux en interne que dans le rapport entre partenaires éducatifs.

Quelles sont les zones d'amélioration de votre PEdT précédent (2015-2018) ?

- L'accueil des familles
- La parentalité
- La prévention
- La Co-éducation

Quels sont les défis éducatifs (enjeux globaux, porteurs de sens, de valeurs...) que vous souhaitez relever sur votre territoire pour les 3 ans à venir ?

- Une place pour chaque enfant dans le respect de ses spécificités
- Consolider la parentalité et la prévention sur notre territoire
- Renforcer la co-éducation
- Rendre visible le partenariat

### III. Objectifs du PEdT 2018-2021

La précédente génération de PEdT (2015-2018) reposait sur des projets incluant un très grand nombre d'objectifs et d'actions. Cette richesse des actions incluses dans le projet a rendu complexes le pilotage du projet et son évaluation.

**Il est à présent conseillé aux élus et aux techniciens qui coordonnent les PEdT de cibler davantage les objectifs et les actions.** Ce ciblage pourrait par exemple reposer sur cinq points :

1. limiter le nombre d'objectifs et actions (pour faciliter le pilotage et l'évaluation)
2. choisir des objectifs et actions qui répondent réellement à des besoins/problématiques constatés sur le terrain (renforcer la pertinence du projet et sa cohérence, éviter de lister toutes les actions éducatives du territoire)
3. faire en sorte que tous les acteurs éducatifs impliqués se sentent concernés par l'un ou l'autre des objectifs (le cas échéant, ne pas hésiter à choisir un objectif qui porte sur le partenariat entre les acteurs éducatifs ou sur les modalités de gouvernance du PEdT...)
4. prévoir les modalités d'évaluation (critères et indicateurs) du projet dès la phase d'écriture du projet (cela permet de se mettre d'accord sur le projet et de vérifier que le projet est réalisable)
5. évaluer tout au long du projet (inclure un court temps d'évaluation lors de chaque réunion du comité de pilotage : cela permet un réel pilotage du projet au fur et à mesure du déroulement de celui-ci)

#### 3.1. Une référence commune : le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Pour permettre **un dialogue plus structuré entre le temps scolaire et le hors temps scolaire**, il peut être pertinent d'utiliser le même référent. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture peut être cet outil commun.

Le socle commun vise à :

- ouvrir à la connaissance, former le jugement et le sens critique,
- fournir une éducation générale ouverte et commune à tous, fondée sur des valeurs permettant de vivre dans une société tolérante,
- favoriser le développement de la personne, en adéquation avec le monde environnant,
- développer les capacités de compréhension, de création, d'imagination et d'action,
- accompagner et favoriser le développement physique de l'élève,
- donner à chaque jeune les moyens de s'engager dans des activités scolaires, mais aussi de conquérir son autonomie et d'exercer progressivement son statut de citoyen responsable. Source : service-public.fr

**Les programmes scolaires, de 6 à 16 ans, s'appuient sur le socle commun. Ce socle est adapté à l'éducation formelle (école, etc.), mais également à l'éducation non-formelle (accueils périscolaires, accueils de loisirs périscolaires ou extrascolaires, associations d'éducation populaire, associations socioculturelles, artistiques, sportives, etc.).**

#### LES CINQ DOMAINES DU SOCLE COMMUN

Code de l'Éducation - « Art. D. 122 1. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévu à l'article L. 122-1-1 est composé de cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire :

- **1° les langages pour penser et communiquer** : ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps ;
- **2° les méthodes et outils pour apprendre** : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages ;
- **3° la formation de la personne et du citoyen** : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles ;
- **4° les systèmes naturels et les systèmes techniques** : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes ;
- **5° les représentations du monde et l'activité humaine** : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain. »

Pour de plus amples informations : <http://eduscol.education.fr/cid86943/le-socle-commun.html>

### 3.2. Tableau de synthèse du projet (complété à partir de la concertation avec les membres du comité de pilotage)

Pour compléter ce tableau, il est utile de : - s'appuyer sur les **défis éducatifs** que vous avez identifiés et se référer à l'auto-évaluation que vous avez menée au 1<sup>er</sup> trimestre 2018  
- s'appuyer sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Lorsque l'un des objectifs choisis est centré sur le partenariat des acteurs éducatifs plutôt que sur les apprentissages des enfants, ou lorsque l'objectif concerne des enfants de moins de 6 ans ou des jeunes de plus de 16 ans, il n'est pas nécessaire de compléter la première colonne.

Domaines du socle commun	Constats en 2018	Objectifs opérationnels	Mise en œuvre	Effets concrets prévus en 2021 (en réponse aux constats de la colonne « constats en 2018 », si possible détailler en indicateurs...)
<p><b>Domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer</b></p> <p><i>Ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps</i></p>	<p>Les budgets sont de plus en plus contraints.</p> <p>Les politiques souhaitent améliorer la qualité des services éducatifs de la ville.</p> <p>Montrabé fait partie de Toulouse Métropole et peut bénéficier de projets de qualité et en faire bénéficier les écoles et les services éducatifs.</p> <p>Existences de nombreuses associations volontaires qui ont envie de partager leur savoir-faire.</p> <p>Faiblesse du nombre d'activités culturelles et d'expression proposées dans le temps périscolaire ou extrascolaire.</p> <p>En maternelle, besoins de compétences nouvelles.</p> <p>Manque de lien entre l'accueil de loisirs et le service jeune.</p> <p>Améliorer les projets entre les partenaires.</p>	<p>Accroître la qualité des services à budget constant.</p> <p>Développer le partenariat comme vecteur de compétences culturelles nouvelles.</p> <p>Consolider les actions avec les partenaires éducatifs</p> <p>Ouvrir les services municipaux vers les acteurs locaux.</p> <p>Améliorer la coordination entre les services de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.</p> <p>Développer de nouveaux projets passerelles au sein des services.</p>	<p>Mutualiser les compétences des différents services municipaux pour la réalisation des projets d'animation (fête de l'école, festijexne, festijex, soirée des ALAE...)</p> <p>Rescencer les associations ou les potentialités locales à mobiliser pour le secteur éducatif local</p> <p>Faire un appel à projet adapté au besoin des différents services (enrichissement culturel)</p> <p>Création d'un « pass » pour chaque enfant qui trace les expériences vécues (séjour, projets et parcours)</p> <p>S'aider du point famille pour informer les partenaires des projets en cours</p> <p>Mettre en place des réunions trimestrielles de concertation entre les agents issus des différentes structures d'accueil d'enfants</p> <p>Créer un projet passerelle Accueil de loisirs / Service Jeunes pendant chaque vacance de la toussaint / paques et été (rencontre et échanges entre publics et présentation du Service Jeune)</p> <p>Créer un projet passerelle Crèche / Accueil de loisirs / ALAE (familiarisation avec les locaux et les différents rythmes de vie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des actions ont vu le jour à budget constant</li> <li>- Le nombre de projets partenaires développés a augmenté</li> <li>- Les enfants et les familles connaissent les associations locales</li> <li>- Les enfants prennent conscience de leurs acquis, de leurs expériences culturelles nouvelles par leur « Pass »</li> <li>- Existence d'une articulation scolaire / périscolaire / extrascolaire de qualité autour de projet</li> <li>- Apparition de nouveaux projets culturels</li> <li>- Augmentation du nombre d'inscrit au service jeune</li> <li>- Familles mieux informées des modalités d'accueil des ALAE et de l'accueil de loisirs (- 6ans)</li> </ul>

Domaines du socle commun	Constats en 2018	Objectifs opérationnels	Mise en œuvre	Effets concrets prévus en 2021
<p><b>Domaine 2 :</b> <b>La formation de la personne et du citoyen</b></p> <p><i>Ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles</i></p>	<p>Conflits fréquents entre enfants dégénéralant parfois en bagarres ou incivilités verbales.</p> <p>Des enfants qui ne connaissent pas les règles ou qui ne les appliquent pas.</p> <p>Grands nombres de conflits gérés par les équipes enseignantes et d'animation.</p> <p>Manque d'autonomie des enfants</p> <p>Implication des jeunes aux mini projets</p> <p>Des parents qui questionnent le climat scolaire.</p> <p>Un climat parental, scolaire et périscolaire difficile.</p>	<p>Impliquer tous les partenaires éducatifs dans les règles de vie de l'enfant et du jeune sur le territoire</p> <p>Harmoniser les pratiques des partenaires éducatifs</p> <p>Développer l'autonomie de l'enfant et du jeune dans la gestion des conflits</p>	<p>Organiser une commission constituée d'enseignants, d'animateurs et de parents volontaires pour travailler sur les règles communes du bien vivre ensemble et sur les valeurs de la République.</p> <p>Créer des outils pour communiquer le projet à tous les partenaires éducatifs (enseignants, animateurs, parents, partenaires associatifs).</p> <p>Création d'une charte commune du jeune citoyen Montrabéen (porté par le service vie associative).</p> <p>Construire des Formations communes : intervenants associatifs, animateurs, enseignants.</p> <p>Former un groupe d'enfants à la médiation au sein des groupes scolaires</p> <p>Permettre aux jeunes de créer leurs propres mini projets en concertation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse du nombre de conflits entre enfants</li> <li>- Meilleure connaissance des règles par les enfants</li> <li>- Meilleure cohérence entre animateurs/enseignants/parents /intervenants associatifs</li> <li>- Hausse du nombre de projets en commun entre enseignants et animateurs</li> <li>- Implication plus forte des parents dans les projets</li> <li>- Climat du réseau éducatif apaisé</li> <li>- Les enfants médiateurs souhaitent renouveler leur mission</li> <li>- Augmentation du nombre de mini projets réalisés</li> </ul>

Domaine du Socle commun	Constats en 2018	Objectifs opérationnels	Mise en œuvre	Effets concrets prévus en 2021
<p><b>Domaine 2 : La formation de la personne et du citoyen</b></p> <p><i>Ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles</i></p>	<p>Une communauté éducative à préserver : écoles, ALAE, AL collège, le Service Jeunes, la Police Municipale, les parents, les associations</p> <p>Investissement croissant des jeunes au sein du CMJ et du service jeune</p>	<p>Développer le vivre ensemble, le respect →</p> <p>Favoriser les échanges entre les familles, les enseignants et les animateurs. →</p> <p>Favoriser l'implication des jeunes sur le territoire →</p> <p>Développer les actions en fonction du besoin des familles →</p>	<p>Organiser un projet de prévention et de sécurité avec la Police municipale et les services municipaux à l'attention de tous les élèves du primaire.</p> <p>Mise en place par le CMJ de campagne de sensibilisation sur le vivre ensemble.</p> <p>Promouvoir les codes civils du citoyen à travers une rencontre entre les enfants et M. le Maire.</p> <p>Remettre le livret du jeune citoyen aux élèves de CM2.</p> <p>Continuer la cérémonie citoyenne avec remise du livret citoyen et la remise de leurs 1<sup>ères</sup> cartes électorales.</p> <p>Multiplication des outils de communication</p> <p>Développer le point famille comme un point ressource d'informations</p> <p>Continuer à développer les mini-projets en s'adaptant aux problématiques actuelles.</p> <p>Permettre aux jeunes d'être acteurs dans leur loisirs (ACCEM), dans leur scolarité (collège) et dans leur citoyenneté (CMJ)</p> <p>Maintenir les campagnes CMJ « ma commune et moi »</p> <p>Mise en place d'ateliers parents / enfants organisés par le service parentalité.</p> <p>Maintenir l'organisation de conférences</p> <p>Améliorer l'accueil d'enfant handicapé ou avec une spécificité</p> <p>Développer le partenariat avec le SIAM</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants gagnent en connaissance de la citoyenneté et des actes civiques.</li> <li>- Une majorité des enfants connaissent les projets réalisés par le CMJ</li> <li>- La fréquentation des usagers au point famille augmente nettement</li> <li>- De nouveaux mini projets ont vu le jour</li> <li>- La fréquentation des parents a augmenté aux ateliers parents/enfants</li> <li>- De nouvelles conférences ont lieu</li> <li>- Au moins la moitié des agents des structures ACCEM sont formés au handicap</li> </ul>

La commune de Montrabé a fait le choix d'étendre la mise en œuvre du PEDT au public des 0/25 ans, de ce fait nous avons des objectifs supplémentaires.

Domaines du socle commun	Constats en 2018	Objectifs opérationnels	Mise en œuvre	Effets concrets prévus en 2021 (en réponse aux constats de la colonne « constats en 2018 », si possible détailler en indicateurs...)
<p><b>Domaine 2 :</b> <b>La formation de la personne et du citoyen</b></p> <p><i>Ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles</i></p>	<p>Manque de lien entre les structures d'accueil de public.</p> <p>Manque de partenariat intergénérationnel.</p> <p>Nombreuses actions existantes mais non coordonnées au sein des pôles petite enfance, enfance et jeunesse.</p>	<p>Renforcer le partenariat entre les structures via les projets (porté par le service parentalité)</p> <p>Rescencer les besoins des familles et des professionnels</p> <p>Proposer des outils adaptés (porté par le service parentalité)</p> <p>Réfléchir et proposer un lieu ressource pour les familles et les professionnels (pour visibilité des offres et services)</p>	<p>Multiplier les rencontres entre partenaires</p> <p>Créer des actions communes entre les structures et les partenaires éducatifs</p> <p>Créer un dossier informatique partagé entre professionnels</p> <p>Proposer des questionnaires aux familles</p> <p>Création d'ateliers parents/enfants</p> <p>Création de conférence</p> <p>Rescencer le besoin en terme d'espace et de mobilier mobile</p>	<p>Des réunions entre partenaires ont été organisées</p> <p>Des actions communes entre les structures ont eu lieu</p> <p>Le service parentalité a utilisé les informations notées sur le dossier informatique partagé et sur les questionnaires</p> <p>Au moins 3 conférences ont été réalisées</p> <p>Au moins 1 atelier par tranche d'âge a été réalisé par an</p> <p>Projet de création du lieu ressource finalisé</p>

## IV. Gouvernance : Le comité de pilotage et les instances de concertation autour du PEdT

### 4.1. Le comité de pilotage du PEdT

Au regard de votre précédent PEdT, avez-vous des idées/propositions pour rendre la gouvernance de votre PEdT 2018-2021 plus efficiente ?

- oui  non

Si oui, quelles sont-elles ?

Rencontres des commissions du COPIL plus fréquentes  
Intégrer des enfants et des jeunes dans la réflexion  
Intégrer ATSEMS Personnel d'entretien et de restauration scolaire

Quels seront les membres de droit du comité de pilotage ?

- Maire
- Elu en charge des affaires scolaires, périscolaires et jeunesse
- Autres élus : Associations Petite Enfance Parentalité
- DGS  Secrétaire de mairie
  
- Parents  Enfants et jeunes
  
- Directeur d'école  Enseignants
- Directeur ALAE  animateurs ALAE
- Responsable de garderie  ATSEM
- Personnels de restauration  Personnels d'entretien
  
- Directeur de l'ALSH  animateurs ALSH
- Responsable petite enfance (Crèche, relais assistantes maternelles, etc.)
  
- Principal du collège  Professeurs du collège ou CPE
- Proviseur du lycée  Professeurs du lycée ou CPE
- Responsable de l'espace jeunes  Educateurs Spécialisés
  
- Coordonnateur du CLAS  Intervenants du CLAS
- Coordonnateur de réussite éducative
  
- Associations sportives  Associations socioculturelles
- Club des aînés (ou équivalent)  Autres associations
  
- Intervenants ponctuels (en périscolaire ou extrascolaire) rémunérés hors associations
- Intervenants ponctuels (en périscolaire ou extrascolaire) bénévoles à titre individuel
  
- CCAS  Centre social
- Responsable services techniques  Responsable de bibliothèque ou médiathèque
- Médiateur  Police municipale
  
- CAF de Haute-Garonne  DDCS de Haute-Garonne
- Inspecteur de circonscription de l'Education Nationale
- Délégué Départemental de l'Education Nationale
  
- autres : .....



**Combien de fois se réunira le comité de pilotage, de façon formelle ?**

- une fois par an COPIL       deux fois par an       trois fois par an
- une fois en trois ans       deux fois en trois ans
- autres : rencontre des commissions 1 à 2 fois par an chacune

**Qui déterminera l'ordre du jour du comité de pilotage ? (cochez une case, ou plusieurs cases si décision collective)**

- Maire       Elu en charge des affaires scolaires et périscolaires
- Autres élus       DGS
- Technicien qui coordonne le PEdT       Directeur de l'école       Directeur de l'ALAE
- Parents d'élèves       Responsable garderie       Secrétaire de Mairie
- autres : .....

**Qui prendra les décisions finales du comité de pilotage ? (cochez une case, ou plusieurs cases si décision collective)**

- Maire       Elu en charge des affaires scolaires et périscolaires
- Autres élus       DGS ou DGA
- Technicien qui coordonne le PEdT       Directeur de l'école       Directeur de l'ALAE
- Parents d'élèves       Responsable garderie       Secrétaire de Mairie
- Conseil Municipal.

**Mettez-vous en œuvre une ou des sous-commissions du comité de pilotage ?**

- oui       non

**Si oui, sur quel thème ?**

**Commission Éducation Partagée :**  
Petite enfance  
Enfance  
Jeunesse

**Commission Parentalité**

**Commission Associations Educatives**

## 4.2. Les autres instances

**Votre PEdT va-t-il s'articuler avec le PEdT d'un autre échelon territorial (PEdT intercommunal, par exemple)**

- oui       non

**Existe-t-il un CEJ (Contrat Enfance Jeunesse – signé avec la CAF) sur votre territoire ?**

- oui       non

**Des articulations existent-elles entre le comité de pilotage du CEJ et celui du PEdT ?**

- oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout

**Si oui, quelles sont-elles ? et comment les améliorer ?**

C'est le même comité de pilotage.  
L'objectif serait de créer un outil commun : PEDT / CEJ

**Existe-t-il un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – signé avec la CAF, l'Education Nationale et le Conseil Départemental) sur le même territoire que le PEdT ?**

oui  non

**Des articulations existent-elles entre le comité de pilotage du CLAS et celui du PEdT ?**

oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout

**Si oui, quelles sont-elles ? et comment les améliorer ?**

Commission Parentalité / Jeunesse

**Existe-t-il des articulations entre le(s) conseil(s) d'école et le comité de pilotage du PEdT ?**

oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non

**Si oui, quelles sont-elles ? et comment les améliorer ?**

Dans les objets des conseils d'Ecoles :

- Références au PEDT
- Aux projets en découlant
- Aux Actions de Partenariat
- Aux Actions envisagées en commun
- Sens Educatif Local

**Existe-t-il un Contrat Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD ou CISPD) sur votre territoire ?**

oui  non

**Existe-t-il une instance de veille éducative sur votre territoire ?**

oui  non

**Existe-t-il un Contrat de Ville sur le même territoire que le PEdT ?**

oui  non

**Existe-t-il un Conseil Municipal d'Enfants ou de Jeunes (CME/CMJ) sur le même territoire que le PEdT ?**

oui  non

**Des articulations existent-elles entre le CME/CMJ et le comité de pilotage du PEdT ?**

oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout

**Si oui, quelles sont-elles ? et comment les améliorer ?**

Le CMJ fait partie du Comité de pilotage.

Les jeunes sont parfois invités aux Commissions.

Les Contraintes : les réunions sont quelques fois tardives et il est difficile d'impliquer des jeunes dans une discussion d'adultes.

Souvent, les enfants et les jeunes du CMJ sont sondés pendant leurs réunions mensuelles par l'animatrice du CMJ sur certains sujets. Ils sont très impliqués dans l'amélioration des aménagements du territoire pour mieux vivre à Montrabé.

**Avez-vous d'autres idées pour améliorer la participation des enfants et des jeunes à votre PEdT ?**

Des réunions de concertation avec les enfants et les jeunes doivent être organisées plus régulièrement pour récolter leur vision des projets.

Un travail est à construire avec le Service Jeunes afin de créer une dynamique locale des jeunes qui s'investissent, avec leur choix, sur le territoire.



## V. LISTE DES ANNEXES À JOINDRE

### ANNEXE 1 et 2

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 - 8h35	ALAÉ MATERNELLE ET ALAÉ ÉLÉMENTAIRE				
8h35 - 8h45	<i>Accueil par les enseignants</i>				
8h45 - 11h45	ÉCOLE				
11h45 - 13h35	ALAÉ MATERNELLE ET ALAÉ ÉLÉMENTAIRE + RESTAURATION				
13h35 - 13h45	<i>Accueil par les enseignants</i>		ALAÉ de 13h00 à 13h30 possibilité de récupérer les enfants après le repas.		<i>Accueil par les enseignants</i>
13h45 - 16h00	ÉCOLE			ÉCOLE	
16h00 - 18h30	ALAÉ*		À partir de 16h30 l'ALAÉ maternelle est à l'Espace St-Exupéry	ALAÉ*	

Les TAP ont lieu les lundis et vendredis de 16h à 17h, mais ne sont pas identifiés comme tel. Ils font partie intégrante de l'ALAE.

### ANNEXES 3 (en Pièce Jointe)

#### 1 Les évaluations des commissions :

- 1A Education Partagée Petite Enfance
- 1B Education Partagée Enfance
- 1C Education Partagée Jeunesse
- 1D Associations Educatives
- 1E Accompagnement à la Parentalité

#### 2 Les Projets des écoles maternelle et élémentaire ; Le Projet du Collège

#### 3 Le Projet pédagogique de l'ALAE

#### 4 Les questionnaires aux associations et le bilan

#### 5 La présentation du PORTAIL Famille

#### 6 Le Projet de Prévention à l'école

Fait à : Montrabé

En date du : 29 juin 2018

Cachet et signature du/des maire(s) et/ou du Président de l'EPCI :



Jacques SEBI, MAIRE